

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2012)
Heft: 1958

Artikel: Tous les enfants en crèche : une aubaine pour l'économie avant tout
Autor: Estier, Sabine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024629>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tous les enfants en crèche: une aubaine pour l'économie avant tout

Sabine Estier • 5 juin 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/20732>

Votation genevoise: initiative et contreprojet entre bonnes intentions et effet pervers

Avoir le droit à une place d'accueil: que les communes s'organisent pour que chaque enfant ait la possibilité d'entrer dans une institution de petite enfance à 4 mois. Telle est la demande de l'initiative «Pour une véritable politique d'accueil de la petite enfance»²⁶ sur laquelle les Genevois doivent se prononcer le 17 juin.

Qui dirait non au droit de tout enfant vivant dans le canton, de 4 à 15 ans, à être scolarisé? Personne évidemment. Pourquoi donc ne pas appliquer le même raisonnement pour les moins de 4 ans? Parce que ce «*droit*» deviendra à terme une quasi obligation. Sauf pour le minuscule pourcentage de la population suffisamment aisée ou disponible pour n'avoir aucun besoin de garde pendant quatre ans entiers.

Pourquoi? Des ressources énormes devront être consacrées pour créer une place en crèche pour les quelque 20'000 enfants²⁷ de 0 à 4 ans. Il est significatif d'ailleurs que personne n'ait cherché à estimer le coût de ce projet

qu'on peut supposer quelques centaines de millions. En imaginant que chaque enfant aille 200 jours par an en crèche et vu que les parents paient en moyenne un quart du prix réel en moyenne, on obtiendrait: 20'000 enfants x 200 jours x 100 francs (environ trois quarts du coût réel d'une journée), soit 400 millions.

Il n'y aura plus ni moyens, ni surtout volonté politique ou énergie pour développer d'autres projets: formation pour des mamans de jour, financement de congés parentaux etc. Très vite, les familles n'auront plus le choix du mode de garde que voudrait pourtant garantir l'initiative.

Que se passe-t-il aujourd'hui? Chercher une place pour un enfant de 8 mois ou 2 ans est mission impossible. Pas moyen de monter dans le train en marche, il faut le prendre à 4 mois. Des familles qui préféreraient d'autres formes de garde pour leur enfant durant la première année (diminution du temps de travail des parents, aide des grand-parents, etc) en sont actuellement dissuadées, car elles savent qu'elles ne trouveront plus de place ultérieurement. Beaucoup d'institutions de petite

enfance imposent une présence à temps complet. Les parents qui souhaitent une garde de leur enfant à temps partiel savent qu'ils n'ont aucune chance. Insidieusement, les familles sont donc poussées à demander un 100%.

Pleine de bonnes intentions, l'initiative aura donc à terme un effet pas forcément souhaitable: l'étatisation automatique de la prise en charge des enfants dès l'âge de 4 mois. On vient de rendre l'école obligatoire à 4 ans, à juste titre. Avec l'initiative, on change de registre en remettant aux pouvoirs publics la garde généralisée des tout petits.

J'ai toujours trouvé judicieuse l'idée émise par le secrétaire du Mouvement populaire des familles: que les parents qui s'organisent pour garder leur enfant puissent bénéficier d'une partie du coût d'une place en crèche afin de compenser – partiellement en tout cas – la perte de gain due à leur diminution du temps de travail ou leur absence momentanée du marché du travail.

La journée d'un enfant en crèche coûte plus de 130 francs. Et chaque famille (qui à Genève paie, en fonction de

son revenu, entre 11 et 78 francs) est *de facto* subventionnée chaque jour à hauteur de 50 à 120 francs. On peut imaginer qu'il est rationnel économiquement de verser aux familles qui souhaitent garder leur enfant quelque temps à la maison une partie de ce que paierait la

collectivité pour une place en crèche.

Le texte de l'initiative ne permet pas cette possibilité. Le contreprojet²⁸ ne l'évoque pas explicitement, mais cela pourrait être l'une des formes du partenariat public-privé prévue à l'alinéa 8.

Allons-nous voter la prise en charge automatique des enfants dès 4 mois, payée en grande partie par l'impôt? Quelle aubaine pour les patrons et l'économie: plus aucun parent ne pourra demander une réduction de son temps de travail sous prétexte de paternité ou maternité!